

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2012

Le 13 septembre deux mil douze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Isabelle GUILLOU, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE. Sylvie DUVAL

ABSENTS : Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY, Eric VOISIN, Patrice SANSON, excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Robert ROUCAN

Redevance d'occupation du domaine public (ROPD) (DCM 2012.09.01)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2011 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus en y appliquant le taux de revalorisation de 19,86 %
- Le montant de la subvention sera de 189 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports d'électricité.

Avenant du taux de cotisation d'assurance contre les risques statutaires (DCM 2012.09.02)

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La collectivité adhère

Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 01 janvier 2009

Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 01 janvier 2009

Il est précisé que ces tarifs seront maintenus pendant cinq ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte et autorise M. le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 01 janvier 2013.

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5.59 % du traitement des agents.
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.55 % du traitement des agents.

Clôture de la nouvelle voie (DCM 2012-09-03)

Jean-Marie DUVAL, nous montre les clôtures (poteaux en bois) qui seront mises en place à la voie de désenclavement du port.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix.

Convention de mise à disposition entre la commune, le camping, les gîtes de mer et le caravanning (DCM 2012-09-04)

Suite au budget déficitaire du camping pour 2011, le montant initialement prévu dans la convention étant trop élevé, il convient de faire une modification pour la redevance annuelle de la mise à disposition des bâtiments et du terrain d'implantation.

- 5 000 € pour le camping

Mais pour les autres budgets cela reste inchangé :

- 11 250 € pour le caravanning
- 20 000 € pour les gîtes de mer

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention au nom de la commune et autorise Chantal LEBACHELEY, Adjointe, à la signer au nom du camping, des gîtes et du caravanning.

Demande de travaux pluriannuels à la CCH (DCM 2012-09-05)

Mise à jour de la demande des travaux pluriannuels pour que la Communauté de communes de la Hague les prévoit dans le programme d'investissement de l'année 2013

Les travaux d'effacement des réseaux aériens au hameau Divetaïn, programmés en 2014, sont avancés à 2013.

Un certain nombre de parcelles sont désormais constructible au PLU mais nécessitent un plan d'aménagement et sont obligatoirement à lotir. Le Conseil Municipal autorise le maire à négocier avec les propriétaires pour en obtenir la cession.

Le Conseil municipal souhaite inscrire ce projet au travaux important de voirie de la Communauté de communes de la Hague, pour la maîtrise d'ouvrage et la conception d'une opération de construction d'environ 10 pavillons suivant les possibilités de terrain, répartis à 50% locatif petits logements et 50% pour une accession à la propriété.

Eclairage public pour le Palis/ l'Estimbert (DCM 2012-09-06)

Jean-Marie DUVAL présente les devis reçus pour l'installation de l'éclairage public

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
SELCA	2 0530,80	2 4339,56
EIFFAGE CONSTRUCTION	2 2274,70	2 6640,54
INEO SNEC base	2 1784,50	2 6054,26
INEO SNEC variante 1	2 0650,50	2 4698,00
INEO SNEC variante 2 Plus value pour ballastage graduable 10 h	1008,00	1205,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de retenir le devis de l'entreprise INEO SNEC base, la mieux disante, qui respecte le cahier des charges, pour un montant de 21784,550€ HT soit 26054.26 € TTC.
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

Le financement figure au budget primitif.

Projet de construction d'un hôtel (DCM 2012-09-07)

Le maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnelle ainsi que la possibilité de négocier le prix du terrain.

Le conseil Municipal donne son accord.

Habitations Légères de Loisirs sur le camping (DCM 2012-09-08)

En égard aux dispositions budgétaires, le maire souhaite relancer la procédure adaptée pour l'achat des Habitations Légères de Loisirs sur le camping Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à relancer une consultation.

Version pour téléphone mobile du site internet (DCM 2012-09-09)

Proposition de faire une version pour téléphone mobile du site Internet de la Mairie par l'entreprise CH1 qui a élaboré le site, le devis s'élève à 782,33 € TTC.

Le maire demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à accepter la proposition.

Droit de préemption urbain – parcelle A 80 ; A 975(DCM 2012-09-10)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : Parcelle A80 ; A975 au 7 Rue du Hâble, appartenant à Monsieur Claude RAPPENEAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Régie du camping du Hâble et des Gîtes de mer (DCM 2012-09-11)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal le 07 décembre 2004 il a été institué une recette auprès du Camping du Hâble et des Gîtes de mer à compter du 1 janvier 2005.

Il convient de faire un avenant à l'arrêté portant institution d'une régie de recette établie le 21 décembre 2004, des changements sur les produits à encaisser dans article 3 ainsi que sur les modes de recouvrements dans l'article 4 sont à effectuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

L'arrêté municipal pour la nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant doit être modifié aussi.

Projet Schéma régional climat air et énergie (DCM 2012-09-12)

Le maire expose la demande qui est faite par la préfecture de la Manche sur l'implantation des éoliennes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet, déclare être DEFAVORABLE à ce que la commune soit incluse dans le projet.

Demande de subvention exceptionnelle – Trait d'union (DCM 2012.09.13)

Courrier de M. Yves LAGALLE, président du Club du Trait d'Union pour une demande de subvention exceptionnelle. Le club organise une journée randonnée afin de découvrir les communes du Canton.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50€.

Questions diverses :

- Informations concernant la restauration du vitrail de St Maurice et des portes de l'église, des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises agréées, elles nous transmettront leur offre au plus tard pour le 25 septembre 2012 ;
- Suite à la demande d'avis sur la position du 2ème radar situé route de la Hague, le Conseil propose une réorientation du radar, on en reparlera à la prochaine réunion de Conseil.
- Suite aux problèmes de TNT, et à la demande de recensement de la population concernée, le Conseil est favorable pour l'informer en distribuant des courriers dans les boîtes aux lettres.
- Grille de protection devant les lavoirs du village (rue des Canivières et de la Forge) : Des grilles de protection seront mises en place devant afin d'assurer la sécurité
- Réaménagement du Camping du Hâble : Suite à la perte des 2 étoiles depuis le 23 juillet dernier, Chantal LEBACHELEY fait savoir que c'est le Conseil Régional qu'il faut solliciter pour la demande de subvention concernant l'étude de faisabilité.
- Salle communale : L'association « DJIRI GUELE » (danses africaines) sollicite la mise à disposition de la salle avec des animations ponctuelles en week-end. (Vauville ne pouvant plus mettre la sienne à disposition) Le Conseil émet un avis défavorable préférant réserver la salle aux particuliers de la commune.
- Bibliothèque /Médiathèque : Le bâtiment construit à Digulleville, sera mis en service l'année prochaine. Cela engendrera des frais supplémentaires au niveau du fonctionnement (locaux plus grands, personnel en plus). Pascal MONHUREL rappelle que la commune ne pourra pas supporter plus que ce qui est attribué actuellement
- Suite au courrier de M. Claude RAPPENEAU qui informe des inondations régulières dans son jardin, le Conseil demande si la fontaine qui est située derrière son jardin, au niveau du chemin piétonnier, ne peut pas être drainée.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	Excusé
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice	Excusé	ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie		SEIGNEUR Virginie	Donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY
BARBIER Eric			